

Pouvoir s'opposer
Toujours proposer

PENSEZ CFTC CDC

TRIBUNE CFTC

IDR, prime de mobilité...

Ensemble, toutes les organisations syndicales CFTC, CFDT, CGT, CGC, SNUP, UNSA, et FO réfléchissent à la meilleure stratégie à adopter pour défendre les acquis de tous les personnels, publics et privés.

L'intersyndicale constate que les annonces faites par la direction suscitent légitimement l'inquiétude des personnels de tous statuts et de toutes générations.

Pour la CFTC il est inenvisageable que la prime de mobilité puisse être réduite à sa portion congrue et que l'IDR soit remise en question.

**À chaque fois qu'il s'agira de défendre les intérêts des personnels, la CFTC sera là.
ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORT**

Prime d'intéressement 2016

ATTENTION : Que vous ayez ou non un PEE et/ou un PERCO, vous devez vous connecter sur SESALIS pour demander le paiement de tout ou partie de votre intéressement.

Sans renseignement porté sur SESALIS cdc.sesalis.com entre le mercredi 8 février 2017 (12h) et le mercredi 1er mars 2017 (12h) l'intéressement est placé d'office par défaut de choix sur le PEE.

Elections TPE:

La CFTC gagne du terrain dans les Très Petites Entreprises

Du 30 décembre 2016 au 20 janvier 2017, plus de 4,5 millions de salariés du particulier, employeur ou des très petites entreprises (TPE) étaient appelés à voter pour les syndicats qui les représenteront.

Avec un score de 7,44% soit une progression de près de 1% par rapport au dernier scrutin, la CFTC démontre qu'elle prend peu à peu sa place auprès des salariés des TPE. Une progression significative au regard des résultats obtenus par d'autres organisations. Une augmentation qui aurait pu être plus significative encore si la participation n'avait pas été aussi faible : 7,5%, soit 2,5 points de moins qu'en 2012 !

Aujourd'hui encore, force est de constater l'éloignement de trop nombreux salariés de TPE avec le fait syndical. Un éloignement historique, qui les rend peu réceptifs à tout effort de sensibilisation sur les bienfaits du dialogue social, qu'il vienne des pouvoirs publics ou des organisations syndicales elles-mêmes.

Avec les CPRI, mises en place dès 2017, cet état de fait devrait changer, la CFTC en est convaincue.

Un lien direct et concret va s'établir avec les salariés des TPE, qui verront les bénéfices de l'action des syndicats dans leur vie quotidienne en termes de conditions de travail, de protection sociale, de retraite ou encore de formation.

La CFTC remercie les plus de 24000 salariés qui lui ont accordé leur confiance, qui ont reconnu et validé un syndicalisme de proximité, de construction sociale, loin de l'image contestataire portée par nombre de nos concurrents.

Elle se félicite de l'action de ses militants à travers tout le territoire national, dans tous les secteurs concernés par cette élection, des militants qui se sont faits les ambassadeurs de ce nouveau syndicalisme.

Enfin et forte de cette progression, la CFTC est résolument confiante dans la perspective de la mesure de l'audience des organisations syndicales sur le deuxième cycle 2013-2016, audience qui sera connue en mars prochain et permettra d'assurer au cours des 4 prochaines années la représentativité de la CFTC et par là même sa place dans le dialogue et la construction sociale de notre pays.

PPCR :Message à l'attention des personnels fonctionnaires

Dans le cadre des opérations de reclassement consécutives à la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR), les RH se sont aperçus que des erreurs ont été faites dans le système d'information ADERH quant à la reprise des mois d'Avancement Modulé d'Echelon (AME).

Les services de la MOA et de la DRH travaillent à corriger les données individuelles de carrière des fonctionnaires concernés et ont demandé aux personnels qui « détecteraient une erreur sur leur situation personnelle de ne pas contacter le département de la gestion administrative et des données sociales (DHGA) dans l'attente du rétablissement des situations individuelles ».

Et bien...!?? SOYEZ VIGILANT

Equilibre des régimes de retraite : les projections démographiques se dégradent.

« Quelles que soient les hypothèses démographiques retenues en matière de fécondité, de mortalité et de migration, la proportion des personnes âgées de plus de 65 ans ou plus progressera fortement jusqu'en 2040 », estime l'INSEE dans ses dernières hypothèses démographiques.

Le COR a consacré sa première réunion de travail de l'année sur ce sujet, et a examiné l'impact sur le système de retraite français, à l'horizon 2070, fort de ces nouvelles projections.

Le rapport entre le nombre de personnes âgées et le nombre de personnes en âge de travailler se dégrade et continuera de se dégrader.

3 hypothèses ont été envisagées :

- Un taux de natalité de 1,95 enfant
- Un solde migratoire en baisse
- Une hausse de l'espérance de vie

Les résultats sont sans appel : le nombre de personnes âgées et le nombre d'adultes en âge de travailler tend à augmenter sur le très long terme et donc à peser négativement sur les projections financières du système de retraite, entraînant une dégradation des soldes financiers de tous les régimes.

Il faudra attendre septembre prochain, le rapport du COR, pour avoir des conclusions plus exhaustives...